

Compte Rendu SNPTES du Senat Académique du 22 mars 2018

Ordre du jour :

- 1. Comptes de l'université de Lorraine et leur évolution pluriannuelle
- 2. Adhésion aux principes de la *Magna Charta Universitatum*

Le bureau a commencé à 10h15

1. Comptes de l'université de Lorraine et leur évolution pluriannuelle

Le Président précise les enjeux de la présentation des comptes de l'UL au bureau du Sénat : il s'agit d'avoir les éléments financiers qui permettront au Sénat de réfléchir et de prendre des décisions concernant la trajectoire globale pluriannuelle de l'établissement, notamment du point de vue budgétaire. Ces décisions font effectivement partie des compétences du Sénat.

Les documents fournis par Frédéric Drue, le nouvel agent comptable, permettent de connaître la situation de l'UL mais le Président insiste sur l'importance de consulter également la revue de presse qui a été jointe et qui concerne les autres universités pour avoir une vision plus large de la situation (envoyé via FileSender).

Concernant l'évolution de la situation financière de l'UL, les chiffres de 2011 ne sont pas des chiffres de référence puisqu'avant la fusion en 2012 les cas étaient variables d'une université à l'autre. En 2012, le budget était déficitaire. Il est devenu positif en 2013 grâce à l'aide de l'Etat. Il continue de l'être aujourd'hui, l'UL est bien gérée mais n'a que peu de marge de manœuvre.

Le Président fait remarquer que désormais après deux exercices négatifs, le Rectorat reprend la tutelle du budget avec souvent pour conséquence une baisse de la masse salariale. Une gestion à l'équilibre est donc nécessaire pour garder la main. Afin d'éviter une augmentation trop importante de la masse salariale, le Président rappelle que la politique de l'établissement passe plutôt par le gel des postes que par un frein à la carrière des personnels (promotions des EC et des BIATSS et primes maintenues).

Le Président rappelle enfin que le fonds de roulement ne peut être utilisé qu'en investissement et pas en fonctionnement puis cède la parole à Frédérique Drue.



A l'issue d'une présentation exhaustive (cf. Powerpoint du CR de la Présidence), ce dernier conclut sur la bonne santé financière de l'UL dans le contexte de la mise en place de la réforme GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique). Je ne retiens ici que deux indicateurs : sur le fonds de roulement l'UL dispose de 68 jours de charge décaissable d'avance et de 51 en trésorerie. Dans le cadre de la GBCP, c'est la trésorerie qui est maintenant davantage observée par Bercy qui préconise en ces matières d'avoir entre 15 et 30 jours d'avance.

Le représentant du SGEN a posé une question sur un point de la présentation de l'agent comptable qui a évoqué le Partenariat Public Privé (PPP). Ce dernier ne concerne que les nouveaux bâtiments dont la maintenance sera garantie contractuellement pendant 25 ans. Le PPP sera étudié au cas par cas en fonction des besoins.

2. Le point 2 de l'ODJ n'a pas été abordé faute de temps.

Le bureau s'est terminé à 12h30.

Jean-Christophe Blanchard

Représentant du SNPTES au bureau du Sénat